

# Commune d'AILLY-SUR-NOYE

## Conseil Municipal du 04 mai 2022

### Extrait du registre des délibérations

n° 2022-05-04-12-01

Date de la convocation

29/04/2022

Convoqués : 23

Présents : 18

Représentés : 2

Absents : 3

L'an deux mil vingt deux, le quatre mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Gérard LEROY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL

**Étaient représentés :** Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL et Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corinne ROSE

**Étaient absents :** Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Paulo MARCELO et Karine PAGEAU

Sonia DOUAY est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que la sacristie de l'Eglise St Martin d'Ailly-sur-Noye nécessite une mise aux normes de l'installation électrique, de l'installation sanitaire, ainsi que des travaux concernant le raccordement des installations sanitaires au réseau ainsi qu'une intervention sur la toiture.

OBJET :

Finances

Il précise que cette opération a déjà été délibérée en décembre dernier pour un dépôt de dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.

Budget principal

Il ajoute que le Conseil Départemental de la Somme vient d'entériner sa nouvelle politique de financement à destination des communes (Fonds d'Appui Communal). Ce projet étant éligible à l'aide départementale, il y a lieu de solliciter cette dernière. M. le Maire fait état du plan de financement correspondant :

Mise aux normes de la sacristie

Demande de subvention Conseil Départemental

Annule et remplace délibération n°2022050412

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Libellé	Montant	Taux d'aide
ETAT (DETR2022)	8 043 €	18,85 %
CD 80 (FAC)	17 069 €	40,00 %
Commune	17 559 €	41,15 %
	<b>42 670,30 € HT</b>	<b>100,00 %</b>

Suite et fin de la délibération n°2022-05-04-12-01

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Pierre DURAND

